

	Lundi 13 Novembre	Mardi 14 Novembre	Jeudi 16 Novembre	Vendredi 17 Novembre
ENTREES	Carotte râpée BIO	Salade de pommes de terre	Saucisson sec*	Salade Coleslaw
	Ou Céleri rémoulade BIO	ou Salade verte BIO aux rillauds	ou Pâté en croûte*	ou Salade Alsacienne*
	ou Pamplemousse BIO au sucre	ou Salade de riz au thon	ou Pavé au poivre	ou Choux rouge BIO et pomme
	ou Salade verte BIO emmental	ou Avocats BIO en guacamole feuilleté	ou Salade verte au surimi	ou Carotte râpée à la féta
PLATS PRINCIPAL	Hachis parmentier maison	Choucroute Alsacienne	Gratin de poisson	Chippolatas sans conservateur ou Merguez de bœuf
	ou Brandade de morue	ou Choucroute de la mer	ou Filet de poisson frais	ou Filet de poisson frais
ACCOMPAGNEMENTS	Salade verte BIO		Semoule BIO	Haricots blancs BIO
	ou Poêlée de légumes		ou Poêlée de légumes	ou Poêlée de légumes
FROMAGES - SALADE	Salade verte BIO	Salade verte BIO	Salade verte BIO	Salade verte BIO
	Fromages variés	Fromages variés	Fromages variés	Fromages variés
DESSERTS	Fruits frais BIO de saison	Fromage blanc sucré	Gâteaux de chocolat de saison	Fruits frais BIO de saison
	ou Fruits de saison BIO	ou Fruits de saison BIO	ou Fruits de saison BIO	ou Fruits de saison

Arrêté du 17 décembre 2002, les viandes bovines servies proviennent de France - Les plats suivis d'un * contiennent du porc.
Décret 2015-447 du 17 avril 2015 : Les allergènes présents dans les différentes préparations sont disponibles auprès des personnes qui servent les plats chauds

Entrées contenant plus de 15% de lipides 4 repas sur 20 maximum	Entrées crudités 10 repas sur 20 minimum	Plats ou accompagnement de produits frais ou pré-frit contenant plus de 15% de lipides 4 repas sur 20 maximum	Plat ayant un rapport protéine / lipides inférieur ou égal à 1 2 repas sur 20 maximum	Plat de poisson ayant un rapport protéines / lipides supérieur ou égal à 2 4 repas sur 20 minimum
Viande non hachées de bœuf, veau ou d'agneau, et abats de boucherie 4 repas sur 20 minimum	Préparations ou plats prêts à consommer à base de viande, de poisson, d'œuf et/ou fromage, contenant moins de 70% de viande, de poisson ou d'œuf 4 repas sur 20 maximum	Légumes cuits, autres que secs, seuls ou en mélange, contenant au moins 50% de légumes 10 repas sur 20 minimum	Légumes secs, féculents ou céréales, seuls ou en mélange 10 repas sur 20 minimum	Fromages contenant au moins 150mg de calcium par portion 8 repas sur 20 minimum
Fromages contenant au moins 100mg et moins de 150mg de calcium par portion 4 repas sur 20 minimum	Produits laitiers ou dessert lactés contenant au moins 100mg de calcium, et moins de 5g de lipides par portion 6 repas sur 20 minimum	Desserts contenant plus de 15% de lipides, et plus de 20g de glucides simples totaux par portion 3 repas sur 20 maximum	Desserts contenant moins de 15% de lipides, et plus de 20g de glucides simples totaux par portion 4 repas sur 20 maximum	Dessert de fruits crus 8 repas sur 20 minimum